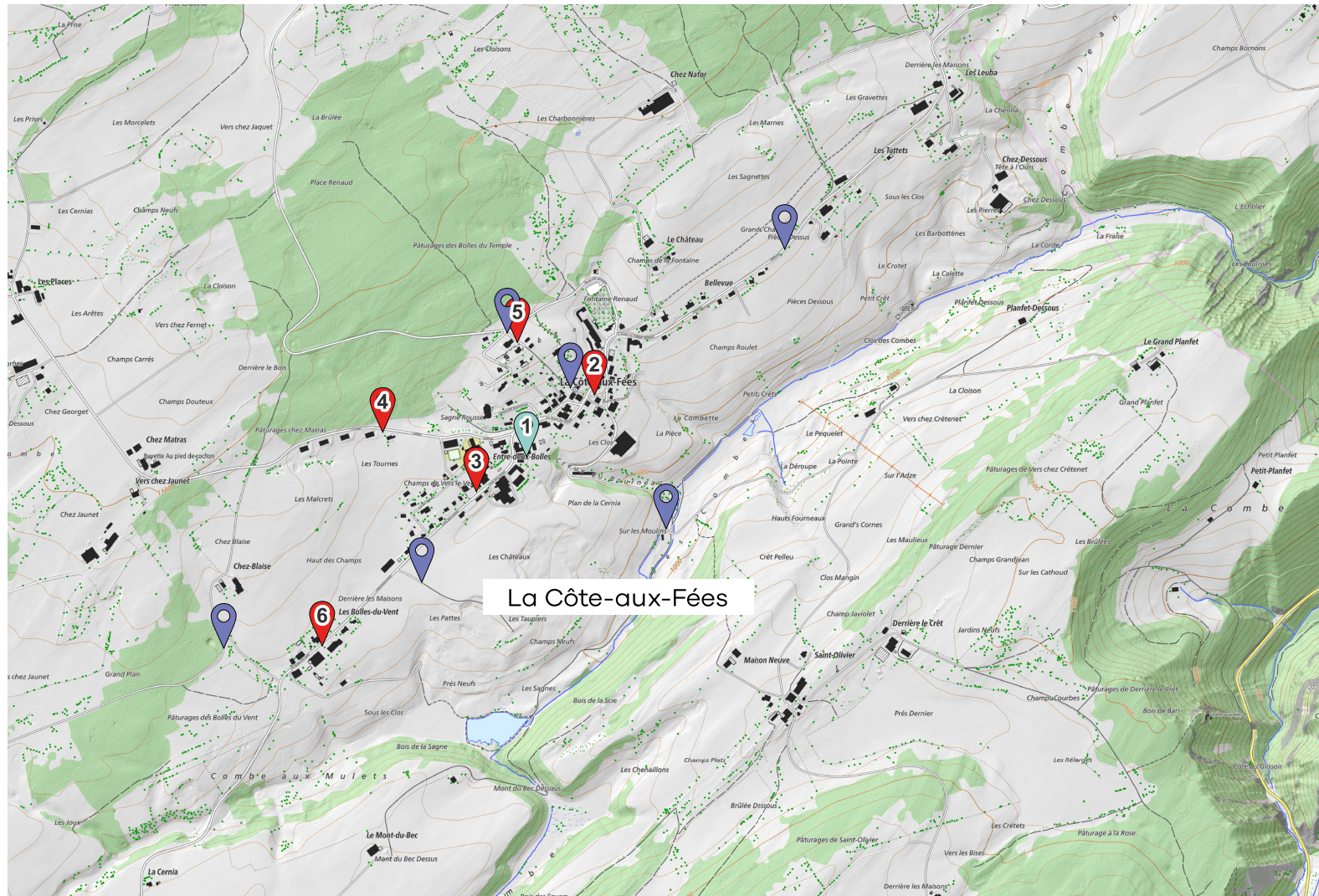




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



La Côte-aux-Fées

 Conteneur

 Ecopoint

 Robidog

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



La Côte-aux-Fées

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

MES CONTENEURS À SACS-POUBELLE

4 moloks à l'Ecopoint, hangar des travaux publics, centrale de chauffage à distance
 1 molok au centre du village, en face du Temple
 1 molok à la laiterie, Entre-deux-Bolles 2
 1 molok à La Crêta 9-11
 1 molok sur le parking en-dessous de la Forêt 1
 1 molok aux Bolles-du-Vent 5

MON ÉCOPOINT

1 - Hangar des TP, Centrale CAD: Voir les déchets récoltés dans la rubrique "Comment bien trier".
Mes autres points de collecte :
2 - Centre du village / 3 - Laiterie / 4 - Parking La Forêt / 5 - La Crêta / 6 - Les Bolles-du-Vent : molok (ordures ménagères).

MA DÉCHETTERIE VAL-DE-TRI SA

Contact : 079 155 60 44

Horaire d'ouverture :

Lundi au vendredi matin : 08h30 à 12h00

Lundi au vendredi après-midi : 13h30 à 17h30

"Entrée côté entreprises".

Fermetures exceptionnelles :

01.01.24/02.01.24/01.03.24/29.03.24/01.04.24/01.05.24/
 09.05.24/20.05.24/01.08.2024/16.09.24/25/26.12.24/31.12.
 24 et 01/02.01.25.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Taxe au poids : CHF 0.40 par kg, en vertu de l'art. 14 du RLTD.

Taxe de base : fixée chaque année selon l'art.22

LTD.

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

Contact et infos

Administration communale

Les Bolles-du-Temple 12

2117 La Côte-aux-Fées

032 865 11 31

cote-aux-fees@ne.ch

www.cote-aux-fees.ch

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction du bilan écologique** (moins d'emballages, recyclables..).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

La Côte-aux-Fées


Début des tournées : 07h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2				2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4	1			4	2	
V 5	2	1	Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	Ascension
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	Pentecôte
L 22	19	18		22	20	Lundi de Pentecôte
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						

Calendrier

La Côte-aux-Fées

Début des tournées : 07h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1	Fête nationale Suisse	3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	Jeûne fédéral	17	15
L 22		19	16	Lundi du Jeûne fédéral	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31
						Saint-Sylvestre



Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. 9 moloks à disposition selon plan.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



Textiles et chaussures

A déposer dans des sacs fermés, dans les 2 conteneurs spécifiques à l'écopoint.



Déchets compostables ménagers

A déposer UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES, dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Carton propre

A déposer dans la presse spécifique à l'écopoint.



Déchets inertes (petites quantités)

Les petites quantités peuvent être déposées lors de la récupération des encombrants selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas, sauf viande, os, poisson. A déposer avec les déchets compostables, UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES.



Déchets encombrants combustibles

A la déchèterie à St-Sulpice (entrée côté "entreprises"). Une collecte à notre déchèterie est prévue tous les 3 mois selon calendrier de 7h30 à 11h30 (voir picto) 1 m3 par collecte est accepté. Les déchets de chantier et de déménagement ne sont pas admis.



Cendres de bois

A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



Papier

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



Ferraille (objets métalliques)

Les gros déchets de ferraille seront récoltés lors d'un ramassage prévu le 17.04.2024 de 13h30 à 16h30. Les petits déchets de ferraille peuvent être récoltés lors de la récolte des déchets encombrants et à la déchèterie de St-Sulpice.



Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles des animaux. Les amener au centre collecteur de déchets des animaux à Montmollin 032/731.12.85.



Tubes lumineux (néon) / LED

A remettre aux points de vente, évent. à l'écopoint selon le calendrier (idem picto. déchets encombrants).



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les centres commerciaux ou à l'écopoint. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si alu ou métal à déposer dans la benne correspondante, sinon à éliminer dans un sac taxé.



PET

A écraser ! A restituer aux magasins. Sinon, à déposer dans des conteneurs spécifiques à l'écopoint (grands sacs à disposition aux TP).



Médicaments

Les rapporter dans les pharmacies.



Sagex

Avec les ordures ménagères. Les grands formats sont à déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem déchets encombrants).



Berlingots / Briques à boissons

Les berlingots de lait et boisson sont à éliminer dans un sac taxé.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.



Verre

A trier par couleur. A déposer dans les 3 moloks (couverts blanc, vert ou brun) à l'écopoint.



Huiles minérales et végétales

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter au point de vente (TAR). Eventuellement à l'écopoint, uniquement lors de la récolte des déchets encombrants.



Plastiques agricoles

Les plastiques agricoles, les films plastiques PE et ficelles. A rapporter à la déchèterie Val-de-Tri SA contre rémunération.



Bois

A déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



Déchets spéciaux des ménages

Déchetterie Val-de-Tri SA à Saint-Sulpice.



Piles et accumulateurs

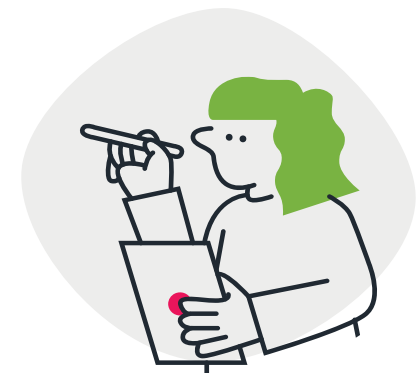
Ne pas mélanger les piles et les accus. A rapporter dans les magasins ou à l'écopoint.



CD

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.

Les types de déchets



SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,
PAS AU SOL, PAS DANS
LA NATURE!





Administration communale

HORAIRE

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 17h00
Mardi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 11h45	14h00 – 17h00
Vendredi	Fermé	

De plus, nous sommes à votre entière disposition sur rendez-vous en dehors de ces heures au numéro de téléphone : 032 865 11 31 ou par courriel : cote-aux-fees@ne.ch.

Les personnes à mobilité réduite peuvent s'adresser au bureau communal. Une solution sera trouvée pour éviter les escaliers.

